



Paris, le 19 octobre 2009

Madame Valérie PÉCRESSE,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
(secrétariat particulier),
1 rue Descartes,
75231 PARIS CEDEX 05

Monsieur Luc CHATEL,
Ministre de l'Éducation nationale
(secrétariat particulier),
110 rue de Grenelle,
75357 Paris SP 07

Objet : situation de l'IUFM du Nord/Pas-de-Calais (université d'Artois)

Copie pour information :

- Monsieur Lionel Collet, président de la CPU
- Monsieur Gilles Baillat, président de la CDIUFM

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la menace de démantèlement dont est victime l'IUFM de l'université d'Artois (ex-IUFM de l'académie de Lille). Le 22 septembre dernier, le président de l'université d'Artois a annoncé sa volonté de supprimer, dans les mois prochains, l'IUFM et de le remplacer par une structure aujourd'hui indéterminée. Cette décision annoncée de centraliser à Arras (Pas-de-Calais) la formation de l'ensemble des professeurs des écoles est inacceptable.

Lors de la séance ordinaire de l'Assemblée nationale du 4 février 2009, Madame la Ministre, vous déclariez : « *Les antennes de proximité des IUFM continueront d'accueillir des étudiants parce que ceux-ci ont besoin d'une formation effectuée au plus près des territoires et au plus près des classes.* »

La fédération UNSA-Éducation ne peut que souscrire à de tels propos. Or la décision qui vient d'être annoncée va à rebours de cette logique de proximité indispensable. Cette décision a des implications fortes pour les personnels, qu'il s'agisse des enseignants ou des personnels BIATOSS. Ainsi ces derniers se trouvent ils contraints de remplir précipitamment une fiche de vœux en vue d'une mutation alors même que, s'agissant de conditions substantielles de l'exercice professionnel, le comité technique paritaire de l'université n'a pas été saisi. De fait, les personnels de l'IUFM — et notamment ceux du centre de Douai — se sentent méprisés et sont totalement désorientés.

Il s'agit là d'une logique inacceptable de passage en force. Elle est de nature à susciter des difficultés majeures, notamment en termes de démocratisation de l'accès à la fonction de professeur des écoles dans la mesure où la centralisation à Arras poserait des problèmes réels de transport et de logement aux étudiants, et notamment aux plus modestes d'entre eux.

On est, dans ce cas de figure — au-delà d'une simple adaptation du dispositif — dans une logique de dépeçage au mépris de l'intérêt de la formation des enseignants. Pourtant, conformément aux dispositions de l'article L.713-1 du Code de l'éducation, les écoles internes telles que les IUFM sont créées par arrêté ministériel, ce qui impliquerait le respect du parallélisme des formes en cas de dissolution, sauf à penser que l'université d'Artois ait déjà reçu un accord politique du ministère, ce que nous ne pouvons imaginer.

L'Exécutif fédéral national de l'UNSA Éducation — auquel participent les syndicats nationaux de la fédération — a exprimé sa très vive préoccupation sur cette situation. Il est urgent que des solutions constructives puissent se dégager. Elles doivent permettre à l'université de piloter la formation des enseignants mais dans le même temps elle doit offrir aux étudiants une formation de proximité.

Si, s'agissant d'un établissement universitaire, c'est bien au ministère chargé de l'Enseignement supérieur qu'appartient l'initiative, le dossier de la formation des enseignants, par ses implications, est aussi co-piloté par le ministère de l'Éducation nationale. C'est pourquoi nous estimons que le recteur de l'académie de Lille, chancelier des universités doit s'impliquer, mandaté à cet effet par vous.

Pour la fédération UNSA Éducation et ses syndicats nationaux, la résolution de cette affaire revêt un caractère symbolique au sens le plus fort du terme, notamment quant à l'appréciation qu'il convient de porter sur les engagements ministériels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick GONTHIER,
secrétaire général
de la fédération UNSA Éducation